



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le



ID : 084-218400554-20230517-23052023-DE

Séance du 17 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydia ZIADE, Brigitte NEF, Valérie RUBEAUX, Y. CAIRON, Natacha BENALI, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Jean-Marie POUWELS

Pouvoirs :

Annick GAT à Pascale VERHNES
Dominique Maire à Marc MUSCAT
Patrick POUDEVIGNE à Jean-Marie POUWELS
Gilbert CHAZAL à Yves CAIRON
Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY

Absent excusé : Lydie AMEVET

Date de convocation : 12 mai 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 13

POUVOIR : 5

Secrétaire de séance : Pascale VERHNES

DEL 23-2023 : CONTRAT DEPARTEMENTAL 2023-2025- PLAN PREVISIONNEL DE DEMANDE D'UTILISATION DE ENVELOPPE PREVU DANS LE CONTRAT VAUCLUSE AMBITION

Le Conseil Départemental a mis en place un nouveau dispositif contractuel à destination des communes vauclusiennes dénommé Contrat Vaucluse Ambition couvrant la période 2023-2025.

Ce dispositif est destiné à soutenir des opérations d'investissement contribuant à l'aménagement durable du territoire, à l'amélioration des services publics et à l'attractivité des communes.

La Commune de Jonquerettes se voit attribuer sur cette période une enveloppe d'un montant de 182 100€

Monsieur le Maire propose de répartir cette enveloppe ainsi qu'il suit

- Projet voirie Rue des Ecoles-Traverse Félibrige- Rue Pétrarque (montant du projet estimé à 357 958 HT) : 105 000€
- Projet rénovation écoles (montant estimé à 703 515HT) : 37 000€
- Projet restauration de l'Eglise (montant estimé de 139 200 € HT) : 40 100€

Ces montants seront recalculés en fonction de l'évolution du coût des travaux.

Le Conseil Municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la répartition de l'enveloppe ainsi présentée

DEL 2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

DEL 23-2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

ID : 084-218400554-20230517-23052023-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ajuster les demandes de subventions suivant l'évolution des coûts estimés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'application de cette décision

Pour	Contre	Abstention
18	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour le maire empêché,
L'Adjoint

Secrétaire de séance
Pascale VERHNES



Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

D. ANCEY

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.*

DEL 2023